

Le coût social des drogues en 2003. Les dépenses publiques dans le cadre de la lutte contre les drogues en France en 2003



OFDT, 60 p. Avril 2006. Depuis une dizaine d'années, à l'initiative de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, le coût social des drogues licites et illicites supporté par la collectivité est régulièrement évalué. L'analyse proposée dans ce rapport focalise sur la dépense publique entendue comme le coût de la politique engagée par l'État pour traiter la question des drogues à travers la répression, les soins et la prévention. La démarche, reprise et améliorée des deux précédentes évaluations de 1995 et 1998, a consisté en l'envoi à chaque ministère concerné d'un questionnaire relatif à chacune des drogues traitées dans cette étude. Ce sont au final les dépenses de dix ministères, ainsi que celles de la MILDT, qui sont examinées. Le lecteur trouvera alors pour chaque ministère les dépenses engagées dans la lutte contre les drogues qu'elles soient licites (tabac, alcool) ou illicites et ventilées en fonction des moyens mis en oeuvre. En intégrant les crédits de la MILDT, les dépenses publiques, toutes drogues confondues, s'élevaient à 1 159,12 millions d'euros pour l'année 2003 ; l'essentiel des dépenses concernait les drogues illicites (environ 80 %), la part la plus faible étant consacrée au tabac (moins de 5 %). Au final, la part des dépenses imputables à la lutte contre les drogues licites et illicites a représenté 0,33 % des dépenses publiques totales en 2003.

Auteurs : Pierre Kopp Philippe Fenoglio  Télécharger le fichier pdf (402 Ko)

Pierre KOPP
Philippe FENOGLIO

Avril 2006